

*Mémoire présenté devant la Commission parlementaire de l'éducation
concernant le projet de loi no 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements
d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec
en matière de gouvernance*

*le mardi 29 septembre 2009 à 16 heures
salle L.-H.-Lafontaine, Hôtel du Parlement
Commission de l'éducation : cce@assnat.qc.ca
tél. 418 643-2722 fax 418 643-0248*

par

Pr. Hubert LAFORGE o.m. (professeur, doyen et recteur à la retraite)
président de la Fondation du patrimoine laurentien
3260 Chemin Saint-Louis Québec Qc Canada G1W 1S2 tél. et fax (418) 658-2002
hlaforge@sympatico.ca

IDENTIFICATION :

Je suis à la retraite après une carrière universitaire en enseignement et recherche à titre de professeur et doyen (surtout à l'Université Laval avec importantes expériences à l'étranger dont Cambodge, Tunisie, France, Chine, Guinée) et de recteur (à l'Université du Québec à Chicoutimi). Mes travaux en analyse multivariée puis mes fonction de direction m'ont mené à faire des études de comparaison avec les autres universités Je poursuis toujours mes recherches cette fois dans le domaine d'un enseignement plus efficace des langues aussi bien maternelles qu'étrangères (aspects psychomoteurs et neurologiques incontournables, rapprochement avec les habiletés sportives et musicales, confirmations par l'acquisition de plusieurs langues). Je préside la Fondation du patrimoine laurentien et suis responsable de la reconstruction et du don au Musée de la civilisation de l'orgue de la cathédrale de Québec qui avait été détruit au cours du siège de la ville en 1759. Je continue d'observer avec attention l'évolution de nos universités dont la qualité se doit d'être exceptionnelle face aux défis de la société québécoise.

Mise en garde
concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités,
*On s'illusionne quant à la façon de mieux assurer
la bonne gouvernance des universités.
Ce projet de Loi menace le plus important levier
de la qualité et même de la dimension utilitaire d'une
université :*
l'expertise, la motivation et les initiatives du professeur

Madame la Ministre,

Permettez-moi de vous revenir sur une préoccupation au sujet de laquelle je me suis à plusieurs reprises exprimé en public. (*par exemple en commentant le palmarès annuel de Mclean's des universités canadiennes, le refus du réseau de l'université du Québec d'y participer, les déboires financiers de l'Uqam et ses conséquences néfastes sur les autres universités*)

voir note A

Ce que je lis sur la loi en préparation confirme mes craintes. Voilà qu'une université a échoué dans un montage financier préparé avec des milieux d'affaires. On en a blâmé la direction de l'établissement. Avec raison sans doute mais pour être juste il eut fallu aussi scruter les responsabilités de deux instances majeures: l'Assemblée des Gouverneurs du réseau de l'université concernée et le Ministère de l'Éducation lui-même. Pour prévenir de semblables mésaventures vous proposez de confier à des personnes de l'extérieur la majorité des sièges aux conseils d'établissements. Solution paradoxale si on considère que pour le dérapage mentionné, les milieux d'affaires concernés étaient bien, n'est-ce pas de l'extérieur. Mais il y a plus grave: non seulement cette loi n'assurerait d'aucune façon une meilleure gouvernance mais elle risquerait de freiner ce qui constitue le plus important facteur du dynamisme universitaire.

Y aurait-il un avantage, sur les conseils d'administration, à une présence majoritaire de membres extérieurs ? Faisant appel à ma longue expérience, je suis convaincu que non. En effet je ne me souviens pas avoir observé (comme membre d'assemblée des gouverneurs et de conseils d'administration dans les rôles de professeur, doyen, recteur, président) que cette présence externe ait significativement aidé, la discrétion étant plutôt ce qui caractérise à ces instances les personnes de l'extérieur. J'ai la conviction qu'avec cette loi les universités ne seraient pas mieux gérées. Il faudrait trouver une autre façon de faire connaître les besoins du milieu ou de

tirer avantage de ses compétences si c'est aussi l'intention du ministère,.

Par cette loi on pourrait affecter subtilement mais profondément le dynamisme et donc la qualité des universités. Il est largement reconnu que l'excellence de l'enseignement et de la recherche (défi énorme dans le monde d'aujourd'hui) est fonction en tout premier lieu des exceptionnelles qualités et initiatives des professeurs. Et ce sont eux en particulier qui en se soumettant volontairement année après année à la vive compétition des subventions, apportent la majeure partie du financement de la recherche. Il ne faut pas oublier que le niveau de l'enseignement est étroitement lié à celui de la recherche. Les sommes « gagnées ou même arrachées » ainsi à la concurrence représentent souvent le quart du budget des universités, parfois même jusqu'à la moitié de celles reconnues les meilleures. On admet largement que cet aspect de la responsabilité professorale constitue le plus important facteur du dynamisme envié d'un grand nombre d'universités aux États-Unis et de plus en plus ailleurs dans le monde. Ce qui contraste avec l'apathie parfois observée, par exemple en France où s'opposent des universités « ordinaires » négligées à des « grandes écoles » et autres CNRS privilégiés (modèle qui paralyse son enseignement supérieur et sa recherche et dont malheureusement le Québec s'est inspiré il y a une quarantaine d'années lorsque il a choisi une structure organisationnelle « originale » pour son université du Québec.)

voir note B

En réduisant symboliquement mais sérieusement la place des professeurs sur les conseils d'administration votre loi émettrait un bien mauvais signal. Je suis convaincu que non seulement elle n'améliorerait pas la gouvernance des établissements mais elle affaiblirait le plus puissant levier de la qualité et du rôle d'une université y compris de sa dimension utilitaire: la motivation. l'esprit d'innovation, le dynamisme du professeur.

à Québec le 29 septembre 2009

A)

(Le mot gouvernance est à la mode; de bonne gouvernance il va sans dire; il y a quelques années je rencontrais le mot surtout par opposition à incompétence administrative, détournement des objectifs, corruption; par exemple dans les milieux de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement préoccupés du bon usage des sommes d'aide consenties à l'Afrique. Il y a une dizaine d'années d'ailleurs on m'offrait de présider un groupe de chefs d'établissements et d'ex-ministres de l'éducation des pays de la région ouest-africaine en vue d'y favoriser les collaborations et le développement universitaire.

Depuis, le monde de la finance a dévoilé dans nos pays aussi des dessous bien malodorants de détournements, vols, corruption, à échelle inimaginable. Heureusement ce n'est pas ce n'est ce qui menace notre monde universitaire et l'intention du Ministère aujourd'hui est sans doute de prévenir la répétition d'aventures similaires à celle de l'université montréalaise. Or il est possible d'y arriver par des moyens simples, dont une surveillance accrue des contrats et autres engagements. Par exemple en ayant un observateur du ministère sur chaque conseil d'administration. Pas en y plaçant une majorité de membres de l'extérieur. Ce qui non seulement n'entraînerait pas les effets souhaités mais, beaucoup plus grave, provoquerait un moindre engagement des personnes, les professeurs, responsables au premier chef du dynamisme et la qualité d'une université.)

B)

(Faire aussi allusion ici au Times Higher Education, The Top 200 World Universities et à l'Academic Ranking of World Universities de Shanghai. L'excellence d'une université tient à une « densité » élevée de professeurs exceptionnels ce qui entraîne respect des pairs et des décideurs, générosité des subventions et dotations, réputation enviable, étudiants de haut niveau, retombées majeures pour la société. Rien à voir avec les G5 ou autres classifications fondées sur la simple taille des établissements. On observe même parfois une corrélation négative entre certains chiffres (comme le nombre d'étudiants ou les contributions des gouvernements) et les plus révélateurs indices de qualité)